

Proposition de note de cadrage pour le travail sur les « Mobilités 2030 »

Pourquoi un chantier « mobilités 2030 » ?

La question des mobilités en Ile-de-France est au cœur de la problématique d'attractivité de ce territoire. Elle se pose aujourd'hui dans un contexte de progression de l'étalement urbain, de déséquilibre Est-Ouest entre les principaux pôles d'emplois et les secteurs résidentiels, et de saturation progressive des infrastructures (routes et transports en commun).

L'enjeu des mobilités est également au cœur de la question du développement durable, de la question du droit à la ville et de l'accès aux emplois, en particulier pour les habitants des territoires périphériques ou enclavés. Il est également indissociable de l'attractivité économique et des flux de marchandises. Les mobilités doivent être transformées en perspective de la réalisation de la transition énergétique et écologique, et de nécessité de lutter pour améliorer la qualité de l'air. Enfin, au-delà des enjeux incontournables des nouvelles mobilités et de la transition énergétique, penser les mobilités à horizon 2030, c'est aussi aller vers un système de transport plus en phase avec des besoins de déplacements en pleine mutation, qui soit plus efficace pour les usagers, habitants et entreprises.

Or d'ici à 2030, l'extension du réseau de transport en commun à travers les projets de développement et de modernisation du Nouveau Grand Paris (métro du Grand Paris express, prolongements de lignes, tramway, TZen, tram-train, etc.) va impacter et transformer les modes de déplacements et les flux métropolitains. Le dernier investissement équivalent date des années 1960 mais, à la différence du RER, le nouveau réseau qui s'installe sera accompagné d'une révolution sans précédent de la mobilité qui va toucher toutes les formes de déplacement en Île-de-France, aussi bien pour l'usager de la route que pour celui des transports urbains.

Cette révolution doit donc être portée par la transition énergétique qui favorise de nouvelles motorisations électriques, au gaz, à l'hydrogène, par la transition numérique avec des véhicules connectés et sans doute à conduite autonome, et aussi par l'économie collaborative avec de nouvelles solutions de mobilités partagées. Elle s'accompagnera probablement d'un fort accroissement des mobilités actives, marche, vélo et autres modes légers. Elle concerne également la circulation des marchandises et l'organisation des flux logistiques à l'échelle de l'ensemble de la petite couronne francilienne, voire de la région.

Ces transformations à venir nécessitent d'être anticipées par les acteurs publics, en lien avec les acteurs privés. Or la question des mobilités se pose nécessairement à toutes les échelles - de l'aménagement du quartier de gare favorisant le rabattement et l'intermodalité au développement de nouvelles infrastructures à l'échelle métropolitaine - et nécessite donc un travail concerté entre tous les acteurs de la prise de décision dans l'espace métropolitain : les collectivités (dans le respect des compétences de chacun), les services de l'Etat, STIF, SGP, SNCF, RATP, PORTS DE PARIS (HAROPA). Ce travail doit aussi associer la sphère privée, non seulement les fournisseurs de services de transports et de logistique mais aussi ceux qui se positionnent sur les nouveaux services de mobilité.

Le Bureau du Forum métropolitain du Grand Paris a acté le 10 janvier dernier le lancement d'un groupe de travail sur le thème de la mobilité à l'échelle du Grand Paris. Cette réflexion sera pilotée par le Forum métropolitain du Grand Paris.

Quel périmètre d'étude?

Le périmètre de réflexion doit *a minima* prendre en compte l'ensemble des territoires de l'agglomération (zone de l'unité urbaine telle que définie par l'INSEE), dont le développement s'est fait autour de grands axes structurants des mobilités que sont les RER et les infrastructures routières radiales (autoroutes, nationales) ou circulaires (périphérique parisien, A86, N104). Il s'agira d'élargir le périmètre de réflexion, en fonction des thématiques abordées et des principaux flux domicile-travail métropolitains. La collaboration étroite avec l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF) devra notamment permettre la prise en compte de ce périmètre global de réflexion.

4 thèmes de travail pourraient être abordés :

- **infrastructures de la mobilité** (*aménagements routiers, réseau cyclable, parcs de stationnement, ravitaillement pour motorisation alternative*)
- **mobilité active et intermodalité autour des gares du Grand Paris** (*rabattement sur les gares, sécurisation des modes actifs*)
- **la mobilité partagée** (*vélib', autolib'/utilib', autopartage, covoiturage, plateforme taxi/VTC*)
- **les transports autonomes** (*navettes autonomes, véhicules autonomes et semi-autonomes*).

La réflexion alimentera le concours international qui pourrait être lancé auprès d'équipes pluridisciplinaires (intégrant des architectes, des urbanistes, des paysagistes, des experts en mobilité, des démographes...) sur le devenir du périphérique pris dans son ensemble et de ses radiales jusqu'à l'A86 ainsi que de leur insertion dans les territoires de la métropole.

Objectif : un livre blanc des mobilités à l'horizon 2030

De quoi s'agit-il ?

Le livre blanc pourra comporter deux volets :

1. Un diagnostic issu de ces travaux et partagé des élus du forum métropolitain :
 - Quelles mobilités voulons-nous à l'horizon 2030 ? Pour quels objectifs et quels usages ?
 - Quelles sont nos priorités communes ?
 - Comment y parvenir, quelles sont les pistes d'actions ?
2. Les contributions des acteurs de la mobilité
 - Synthèse des études réalisées par les agences (APUR / IAU-IdF)
 - Contributions des acteurs institutionnels
 - Contributions des acteurs socio-économiques voire de la société civile.

Méthode et calendrier

1) Définition d'un objectif partagé : janvier – février

- Bureau du 10 janvier : validation du principe d'une étude « mobilités »
- Comité syndical du 14 février : validation des objectifs et lancement du chantier « mobilités »

- Réunion du groupe de pilotage d'élus courant mars : travail sur la méthode et le calendrier, sur les thèmes de travail
- Réunion du comité technique suite aux orientations des élus

2) Production de matériaux en vue de la rédaction du livre blanc : mars – novembre 2017

- Réalisation d'un état des lieux sur chaque thématique, avec notamment la réalisation d'études par l'APUR et l'IAU ; présentations au groupe de pilotage.
D'autres études à mener ou financer par des partenaires au Forum métropolitain pourront compléter cet état des lieux.
- Auditions d'acteurs socio-économiques et d'experts par le groupe de travail d'élus.
- Ateliers autour de thématiques précises associant partenaires et élus à définir lors de la première réunion du groupe de travail.

L'ensemble de ces éléments vise à venir nourrir la rédaction du livre blanc des mobilités : des synthèses des différentes réunions pourront être écrites et validées au fur et à mesure de l'avancée du chantier, pour ensuite être incluses dans le livre blanc.

3) Rédaction du livre blanc des mobilités – décembre 2017 / janvier 2018

- Proposition au groupe de pilotage d'élus d'une compilation des différents matériaux issues de la phase de production par le comité technique ;
- Discussion par le groupe de pilotage d'élus et modifications du livre blanc ;
- Proposition de la V.1 du livre blanc au Bureau puis au Comité syndical du Forum métropolitain du Grand Paris.

Pilotage des travaux

- **Groupe de pilotage d'élus (une quinzaine), dont le** Président du Forum métropolitain du Grand Paris, Ville de Paris, la Métropole du Grand Paris, la Région IdF, l'AMIF,... Liste à compléter sur appel à candidature dans le respect des équilibres politiques et territoriaux.
 - ➔ Le Bureau et le comité syndical sont les instances habilitées à valider et à orienter le chantier.
 - ➔ Le groupe de pilotage propose des orientations au bureau et au comité syndical, leur fait un compte rendu régulier de l'avancée de ses travaux, et prend acte des décisions de ces deux instances.
- **Un comité technique** animé par les équipes du Forum métropolitain du Grand Paris et composés de techniciens / collaborateurs de : Ville de Paris, MGP, Région, services de l'Etat (DGITM DREIA, DIRIF), AMIF, Apur, IAU IdF, STIF, SGP, RATP, SNCF, Ports de Paris (Haropa), ADEME + un expert
 - ➔ Le comité technique prend acte des orientations des élus et propose aux élus la production d'éléments techniques.
 - ➔ Le comité technique est piloté par les équipes du Forum métropolitain du Grand Paris, en lien étroit avec le président du Forum.
 - ➔ L'AMIF est associé au pilotage de ce comité technique.

Communication

Une communication vers les acteurs privés et parapublics pourra être organisée à travers notamment :

- Un évènement de lancement au salon des Maires d'Ile de France (28-29 mars) ;
- L'organisation d'un évènement de lancement associant les partenaires potentiels du projet fin mars- début avril 2017.

Afin de donner une plus grande visibilité à ce chantier et de lui permettre d'infuser dans le débat public, il s'agira de s'articuler avec différents évènements régionaux, nationaux et internationaux telles que :

- L'initiative nationale « Mobilité 3.0 » lancée par le Gouvernement pour favoriser le déploiement des nouveaux systèmes de transport intelligent,
- L'articulation avec les travaux prévus à partir de 2017 sur les enjeux de la qualité de l'air menés avec la MGP,
- Les universités d'été de l'EIVP dédiées à la mobilité (septembre 2017).
- Le Salon Autonomy sur les nouvelles mobilités – deuxième édition prévue à la Grande Halle de la Villette les 19-21 octobre 2017.
- Une des rencontres prévues dans le cadre de l'initiative Bloomberg Philanthropy/Aspen qui pourrait se dérouler à Paris, les 22-24 octobre 2017 lors de l'évènement Citylab en partenariat avec le C40.
- Les évènements organisés par la Société du Grand Paris, par le STIF (notamment la concertation pour la révision du PDUIF) et autres acteurs clés de la mobilité francilienne.
- Semaine internationale du transport et de la logistique (porte de Versailles) mars 2018
- Salon des maires de France (novembre 2017)

Acteurs publics, socio-économiques et experts pouvant être sollicités

→ Structures sollicitées

La liste des acteurs à solliciter pourra être discutée lors de la première réunion du comité technique, puis soumise à la validation du groupe de travail d'élus.

→ Modalités d'association

Les acteurs publics et privés pourront être associés de la manière suivante :

- Ils pourront être sollicités à travers un *appel à contributions* sur leurs visions des mobilités 2030 et leurs propositions d'actions susceptibles de les améliorer.
- Une présentation de ces contributions sera ensuite réalisée devant les élus (soit dans le cadre d'une réunion du groupe de travail, soit dans le cadre d'un format type « atelier »). Les débats entre élus permettront ensuite de dégager les éléments qui, parmi ces contributions, font consensus ou sur lesquels les élus convergent majoritairement.
- Ces éléments seront *in fine* être intégrés au livre blanc dans la partie « les contributions des acteurs de la mobilité ».

Proposition de thèmes de travail pour les ateliers

Ces éléments pourront être discutés en comité technique et soumis à la validation des élus du Groupe de pilotage.